

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la Présidence du Maire, Denis BILLOD.

PRÉSENTS : BENLIAN Julie-Anna, BILLOD Denis, CHATEAU Christian, FAIVRE François, GUERAUD Sarah, JUIF Noëlle, MAURICE Charlotte, OUDOTTE Roland, ROUSSEL Corinne et VAUCHET Jean-Jacques.

SECRETAIRE : MAURICE Charlotte.

ABSENT : CONTESSE Emmanuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- Approuver le compte-rendu du conseil municipal du 21 avril 2026 ;
- Choisir Franck Roussel, BOITALOC comme prestataire principal pour la foire d'automne ainsi que M. Julien BERGER comme secrétaire administratif.
- Nommer Patricia BOURNAZEL comme régisseur titulaire de la foire d'automne, régisseurs mandataires Mrs Julien BERGER et Franck ROUSSEL et suppléants Mrs Emmanuel CONTESSE et Éric MASSON ainsi que la liste des bénévoles gérant les parkings.
- Modifier les tarifs exposants et parkings comme suit :

REMISE DE 10 % SUR MÉTRAGE SI INSCRIPTION AVANT LE 15 JUILLET	DROIT FIXES
Frais de dossier par emplacement de vente	45 €
Raccordements électrique TVA 10 %	
380 V triphasé	100.00 €
220 V monophasé	50.00 €
Droits de place au mètre linéaire (pour les 2 jours) TTC	
Champ de foire + zone artisanale sur 5 m de profondeur maximum	15.00 €/m linéaire
Allée foirail goudronnée sur 5 m de profondeur	17.50 €/m linéaire
Rue du champ de foire goudronnées sur 3m ou 5 m selon emplacement	19.00 €/m linéaire
Rue de l'église goudronnée sur 5 m	20.00 €/m linéaire
Supplément pour angle d'allée	Tête d'allée 50.00 € ½ angle 25 €
Restauration et buvette	5.00 €/m ²
Matériel agricole – bétail et fête foraine	2.00 €/m ²
Pack communication exposant (Facebook+Annonce+interview speaker)	150.00 €
Lot pour la tombola	Annonce animateur offerte
Gestion des parkings (par jour de foire) TTC	
Stationnement des véhicules visiteurs (par véhicule et par jour)	5 € (3 € moto)

- Valider la mise en place des laissez-passer exposants, habitants et visiteurs.
Les tarifs sont définis comme suit :
 - Habitants : deux laissez-passer par foyer.
 - Exposants : offert avec le dossier d'inscription.
 - Visiteurs : au tarif de 5 € par jour de visite pour les voitures et 3 € par jour pour les motos.Des permanences le samedi matin seront organisées au cours du mois de septembre pour la distribution des laissez-passer habitants.
- Valider la mise en place d'animations canine et équestre sur le foirail ainsi qu'une tombola.
- Établir un partenariat avec toutes les entreprises volontaires selon les modalités suivantes :
 - **Partenaire majeur** à 1 500 € avec logo sur équipements STAFF foire, logo sur les tickets d'entrée, 2 banderoles de 2.5 m x 1 m à chaque entrée, présentation sur les réseaux sociaux, logo sur le site internet de la foire, annonce régulière au micro par l'animateur durant tout le week-end de la foire, 1 invitation à l'inauguration le samedi à 11h00, accès parking VIP et 10 entrées pour le samedi ou le dimanche.
 - **Pack visibilité** à 800 € avec logo sur les tickets d'entrée, 1 banderole de 2.5 m x 1 m, une présentation sur Facebook la semaine précédente, logo sur le site internet de la foire, annonce régulière au micro par l'animateur durant tout le week-end de la foire, accès parking VIP et 6 entrées pour le samedi ou le dimanche.

- **Pack exposant** à 150 € avec présentation du stand sur Facebook la semaine précédente, présentation du stand et interview par l'animateur 2-3'/jour, annonce régulière au micro par l'animateur, partenaire de la tombola.
 - **Pack découverte** à 150 € avec présentation sur Facebook la semaine précédente, annonce régulière au micro par l'animateur durant tout le week-end de la foire, accès parking VIP et 4 entrées pour le samedi ou le dimanche.
- Une inauguration le samedi matin à partir de 11h00 à la mairie.
- Valider l'affiche et les banderoles pour la communication sur la foire.
- Fixer comme suit les subventions de l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	Montants attribués en 2025	Montants à attribuer en 2026
FOYER RURAL	250 €	250 €
FC PLAINE 39	250 €	250 €
CLUB DES RIVES DU DOUBS	250 €	250 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES RPI LAC	250 €	250 €
CYCLO-TOURISME LONGWY	250 €	250 €
ASSOCIATION DES ACVG LONGWY/PESEUX	100 €	100 €
SOCIETE DE CHASSE DE LONGWY	250 €	250 €
ADMR CHAUSSIN	50 €	50 €
CENTRE LÉON BÉRARD	50 €	50 €
FFDSB DONNEURS DE SANG DOLE	50 €	50 €
SOUVENIR FRANCAIS CANTON DE CHEMIN	100 €	100 €
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU JURA	50 €	50 €
PUPILLES ECOLES PUBLIQUES	50 €	50 €
FOYER LE COLIBRI LONS LE SAUNIER	50 €	50 €
ESChaussin Handball	100 €	100 €
ASCEM	0 €	200 €
TOTAL	2 100 €	2 300 €

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C ou rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 7 au 25 septembre 2026.
- Autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- Adopter la création de l'emploi correspondant au grade d'ATSEM permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de minimum 20h00 annualisées.
- Nommer comme suit :
- M. François FAIVRE référent CLECT,
 - M. Jean-Jacques VAUCHET référent PLUI,
 - M. Denis BILLOD et Mme Noëlle JUIF référents DEA.

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC DEUX VOIX CONTRE (CHARLOTTE MAURICE ET ROLAND OUDOTTE) ET HUIT VOIX POUR DÉCIDE DE :

- Faire goudronner au minimum 2 allées du foirail cette année.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Denis BILLOD